

La Préfète

Lyon, le **19 OCT. 2023**

Monsieur le Président,

Conformément au 2° de l'article L.151-11 du code de l'urbanisme, vous avez transmis pour avis conforme à la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, en tant que service instructeur, la demande de permis de construire déposée par monsieur RAMPON Florian et madame POLOSSE Déborah pour le changement de destination d'un bâtiment agricole. Il s'agit actuellement de locaux pour vendangeurs et de l'habitation de l'exploitant agricole. Le projet consiste en la transformation du bâtiment situé 1827 route de Riberolles 69 640 SAINT-JULIEN pour créer une habitation mise à disposition de l'exploitant (en location), un gîte d'une capacité de 6 couchages, une terrasse extérieure et la mise aux normes sanitaires d'un local pour vendangeurs.

À ce titre, la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers du Rhône s'est prononcée le 16 octobre 2023 par voie électronique.

Le bâtiment est en zone agricole et repéré comme pouvant changer de destination au plan local d'urbanisme de Saint-Julien.

Cependant, ce projet impacterait l'activité agricole notamment avec la création d'un gîte pour des tiers qui peut engendrer des conflits d'usage et rend définitive la perte des locaux vendangeurs. Il créerait une zone de non traitement alors que l'exploitation agricole est toujours en activité.

Considérant qu'en l'état le projet est de nature à engendrer un impact non quantifié sur l'activité agricole, la commission a émis un avis conforme défavorable.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Présidente de la commission
départementale de préservation des
espaces naturels, agricoles et forestiers
par délégation le directeur départemental
des territoires du Rhône

Jacques BANDERIER

Jacques BANDERIER

Monsieur Pascal RONZIERE
Président de la communauté d'agglomération Villefranche Beaujolais Saône
115, rue Paul Bert
69 400 VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE